



AS/Mig/Inf (2019) 15

2 décembre 2019

fminf15_2019

original : anglais

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Journée internationale des migrants, 18 décembre

Déclaration

adoptée par la commission le 2 décembre 2019

D'après l'Organisation internationale des migrations (OIM), le nombre de migrants qui entrent en Europe par la mer a baissé de 15 % en 2019 par rapport à la même période en 2018 ; 82 978 migrants et réfugiés sont arrivés sur les côtes européennes, dont 45 105 ont débarqué en Grèce et 20 036 en Espagne. Ces deux pays ont été confrontés à eux seuls à 78 % des débarquements irréguliers. 1 080 décès ont été enregistrés au cours du premier semestre 2019 sur les trois grands axes migratoires de la Méditerranée, contre 1 971 décès confirmés sur la même période en 2018. Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants continuent donc de perdre la vie chaque année en Méditerranée.

Nous devons en permanence garder ces chiffres à l'esprit, car ils illustrent à la fois la faible ampleur de ces arrivées de migrants et le taux de mortalité élevé et inacceptable des femmes, des enfants et des hommes qui entreprennent de dangereuses traversées maritimes dans leur quête de sécurité. Il en va de même pour les autres voies migratoires qui amènent vers l'Europe des personnes désespérées n'ayant plus rien à perdre – si les chiffres sont faibles, la forte proportion de pertes humaines a de quoi choquer.

Il faut donc continuer de s'atteler à deux problèmes jusqu'à ce que l'on y trouve des solutions. Premièrement, le partage des responsabilités sous l'effet de mesures de relocalisation, de la mise à disposition de ressources financières et humaines et d'une meilleure mise en œuvre des procédures d'asile et d'autres mesures concertées devrait permettre aux États européens d'absorber les migrations sans créer de situations de « crise ». Deuxièmement, tout doit être mis en œuvre pour protéger les migrants et les demandeurs d'asile contre les dangers auxquels ils sont exposés, et pour mettre un terme au trafic de migrants et à la traite des êtres humains, qui font aujourd'hui quasiment partie intégrante du périple vers l'Europe.

En juin de cette année, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a publié 35 recommandations adressées aux États membres sur le thème « Comblent le manque de protection des réfugiés et des migrants en Méditerranée ». L'Assemblée parlementaire demande instamment aux États membres d'utiliser ces recommandations comme feuille de route pour améliorer la protection, l'accueil et l'intégration des migrants et des réfugiés.

L'Assemblée parlementaire a tenu un débat d'urgence le 3 octobre, lors de sa session d'automne 2019, sous l'intitulé « Sauver des vies en Méditerranée ». Parmi les travaux les plus récents de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées figurent des rapports sur la traite des êtres humains, la violence faite aux enfants, la lutte contre les refoulements et les violences aux frontières et la disparition d'enfants. L'Assemblée a contribué aux travaux du Conseil de l'Europe ; elle les a promus et soutenus, en particulier le Plan d'action pour la protection des enfants réfugiés et migrants (2017-2019). En juin, la commission a conclu avec succès une Campagne parlementaire quadriennale visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants. La protection des personnes déplacées en raison de changements environnementaux a été examinée et doit être traitée également, dans les politiques comme dans la pratique, si l'on veut éviter des crises à l'avenir.

Ces initiatives mettent en exergue les enjeux des migrations sous l'angle humanitaire et des droits de l'homme. Elles attirent aussi l'attention sur les problèmes qui se posent, tout en cherchant à diffuser les exemples de bonnes pratiques qu'il est possible d'appliquer à plus grande échelle.

La Journée internationale des migrants, le 18 décembre, rappelle à tous que les droits fondamentaux des migrants ne sont toujours pas respectés et que les voix des migrants ne sont toujours pas entendues. Il est impératif que les membres des parlements nationaux au sein de l'APCE continuent de promouvoir les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe et qu'ils travaillent de concert à la mise en place d'une gestion sûre et durable des migrations pour l'avenir. L'année 2019 a marqué le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe. L'un des thèmes de la Conférence des Présidents de parlement de cette année, qui a eu lieu à Strasbourg les 24 et 25 octobre, était « Notre maison commune européenne : les 70 prochaines années ». Dans ce contexte, les 47 États membres de l'Organisation ont renouvelé leurs promesses et souscrit de nouveaux engagements pour continuer de défendre les droits de l'homme et la démocratie dans toute l'Europe à l'avenir. Si l'on veut atteindre cet objectif, il faut redonner une priorité élevée aux questions de migration et de déplacements de personnes.